

U23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 08/03/2019

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

**PUBLIC-PRIVE
TOUS EN GREVE LE
Mardi 19 MARS 2019**

**Assemblée Générale 9h15 Maison
des associations à Guéret**

**Rassemblement
devant la poste de Guéret
à 10h30**

**POUR REPONDRE A L'URGENCE SO-
CIALE PLUS QUE JAMAIS MOBILISES
TOUTES ET TOUS EN GREVE ET A LA
MANIFESTATION**

Mobilisation

(page 1)

Edito et hommages

(pages 2)

**Réforme de la
Fonction Publique**

(page 3)

**Fonctionnaire
manager ou citoyen ?
par Anicet Le Pors**

(page 4-5)

**Réforme
des retraites**

(page 6)

Contexte actuel

(page 7)

**Stage et droit
de manifester**

(page 8)

Money time...

Élu depuis près de 2 ans, Macron sait que ses réformes doivent être réalisées très rapidement... en particulier s'il souhaite être réélu...

Les projets de réformes présentés actuellement aux organisations syndicales montrent que nous sommes rentrés dans le money time. Réforme de la Fonction Publique, réforme des retraites, loi Blanquer, il ose tout ! C'est même à ça qu'on le reconnaît...

Nous avons tenté dans ce journal de vous apporter un *minimum* d'informations pour que vous puissiez vous faire une idée de la dangerosité de ces textes. Nous n'avons pu être exhaustifs tant les coups portés sont nombreux et destructifs.

C'est ni plus ni moins l'atomisation de la Fonction Publique qui est envisagée par la République en Marche : contractualisation des postes, incitation (par tous les moyens ?) des fonctionnaires à partir, attaque des garanties statutaires des fonctionnaires qui resteront, par la suppression des CAP, CT et CHSCT tels que nous les connaissons...

Ce serait la fin de la solidarité intergénérationnelle si un système de retraite par points nous était imposé : plus de pension de retraite calculée sur les 6 derniers mois comme c'est le cas actuellement, des pensions non garanties dont le montant dépendrait de la valeur d'un point fixée par décret...

En même temps, le Ministre de l'Éducation Nationale envisage une camisole pour l'École de demain : autoritarisme, financement du privé à travers la scolarisation obligatoire dès 3 ans, volonté de créer des établissements publics locaux des savoirs fondamentaux de la maternelle à la 3ème...

Les fondements même de la République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, sont attaqués par ces démarches...

Les mois qui viennent seront déterminants : **s'informer, discuter, débattre, convaincre partout et avec tous** devront être nos leitmotivs. Nous devons nous engager dès maintenant dans une véritable réflexion sur l'avenir de nos métiers et sur notre engagement à servir nos concitoyens. Nous devons également **nous engager dans les actions collectives** qui sont et seront proposées par les organisations syndicales. Nous devons nous employer par tous les moyens à faire reculer un exécutif qui, face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, s'acharne à vouloir détruire la Fonction Publique.

Le 19 mars, journée de mobilisation interprofessionnelle, s'inscrit dans un processus d'élévation du rapport de forces que nous devons construire. Avant le **rassemblement de 10h30 devant La Poste de Guéret** vous aurez la parole lors de l'**AG qui aura lieu à partir de 9h15 dans les salles 2 et 2 bis de la maison des associations (rue de Braconnie) de Guéret.**

Notre modèle social et sociétal est plus que jamais à la croisée des chemins : ensemble, faisons reculer le gouvernement !

Stéphane PICOUT

Adieu Camarades

Bernard DEFAIX et Christian CHANAS nous ont quittés dernièrement.

Bernard était le secrétaire fondateur de la FSU en Creuse. Il avait exercé les fonctions de secrétaire du SNES. A la retraite il s'était également occupé de la FGR23. Pour les militants creusois de la FSU, Bernard était l'incarnation du militantisme. Sa vie a été un engagement total au service de l'Éducation Nationale et des Services Publics.

Christian était un militant convaincu et de très longue date du Snetap-FSU. Syndiqué depuis toujours, longtemps fer de lance du SNETAP au lycée agricole d'Ahun et secrétaire CHSCTREA Limousin, il venait de prendre sa retraite fin d'Octobre. Il participait également régulièrement au Conseil Fédéral de la FSU23.

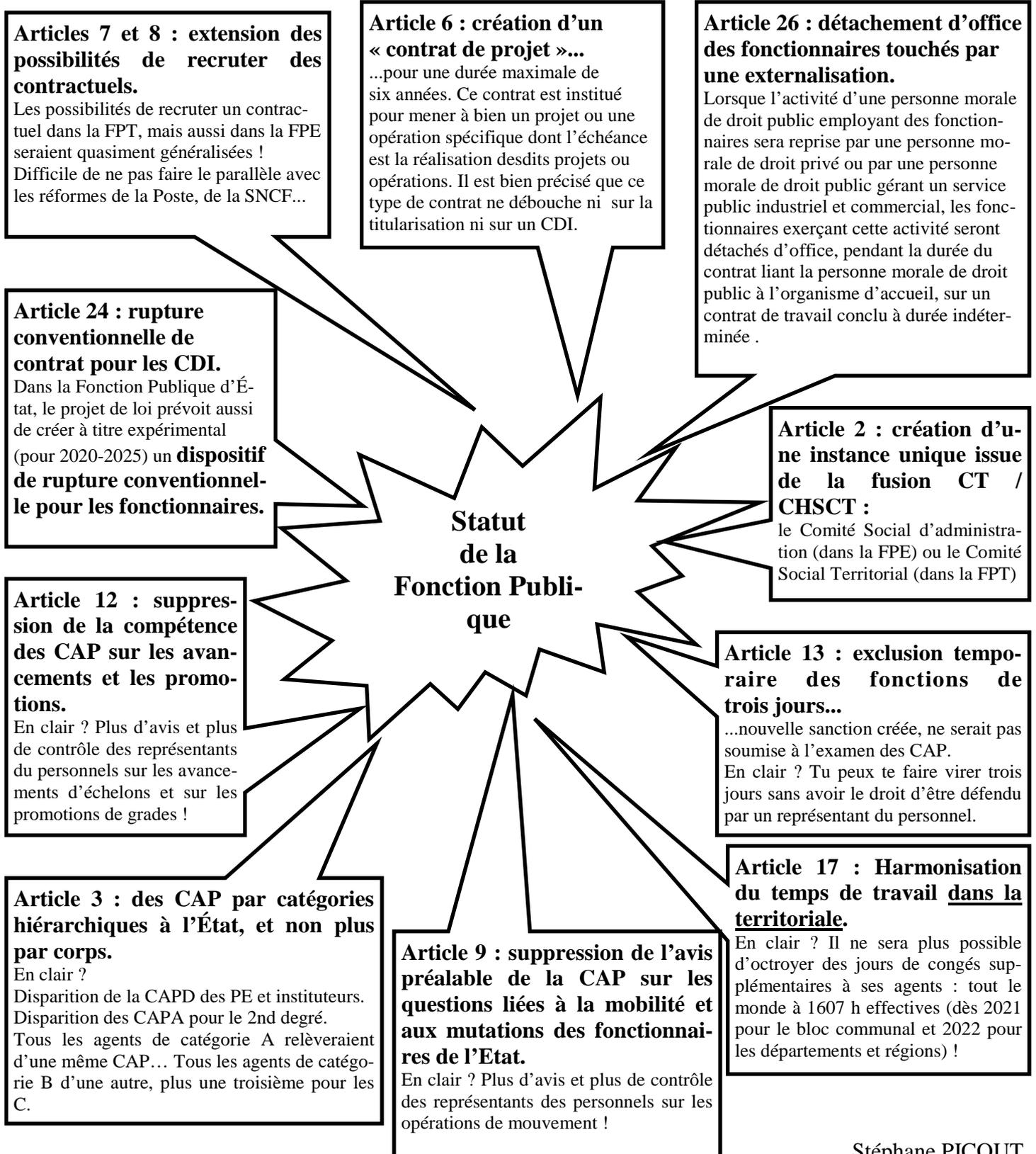
Nous ne les oublierons pas.

Projet de loi « Transformation de la Fonction Publique »

Aucune des mises en garde et propositions faites par les organisations syndicales au cours des multiples réunions de concertation n'ont été retenues par le gouvernement. La FSU et les autres organisations syndicales, devant ce mutisme du gouvernement, ont décidé de quitter les réunions du Conseil Commun de la Fonction Publique lors desquelles ce texte devait être présenté.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu (malheureusement non exhaustif) de ce projet de loi et de ses conséquences s'il devait être voté en l'état. Pour aller plus loin, consulter l'analyse d'Anicet Le Pors pages 4 et 5.

Nous DEVONS obtenir le retrait de ce texte !



Stéphane PICOUT

À l'heure du *New Public Management* *Fonctionnaire, manager ou citoyen ?*

Par Anicet Le Pors
Ancien ministre
de la Fonction Publique

Emmanuel Macron a décidé de s'en prendre aux salariés sous statuts, que ceux-ci soient réglementaires ou législatifs. Il a notamment stigmatisé au cours de la campagne présidentielle le statut général des fonctionnaires, le jugeant « inapproprié ». Arrivé à la tête de l'État il a d'abord parachevé la réforme du code du travail entreprise sous le quinquennat de François Hollande imposant comme référence sociale majeure le contrat individuel de droit privé négocié de gré à gré tout en bas de la hiérarchie des normes. Restait alors à en généraliser l'application, dans le privé comme dans le public. Il y avait des précédents (La Poste, France Télécom), mais le président de la République a choisi d'entreprendre sa croisade néolibérale par la réforme de la SNCF pour supprimer le statut des cheminots au sein d'un service public dégradé. La roue était libre alors pour une réforme de la fonction publique concernant un cinquième de la population active du pays.

À cette fin, le premier ministre Édouard Philippe a lancé, le 13 octobre 2017, une gigantesque opération baptisée CAP22, à la fois un leurre au sens où l'exécutif savait parfaitement ce qu'il voulait faire, mais c'était aussi le moyen d'accréditer l'idée d'une politique sérieuse parce que complexe et d'une réelle élaboration collective. Mais la démarche s'est révélée chaotique, un rapport qui devait être rendu public fin mars 2018 ne l'a pas été et l'opération a tourné au fiasco. Car dès le 1^{er} février 2018 le premier ministre a annoncé les trois terrains principaux de la réforme : le recrutement massif de contractuels au lieu du recrutement par concours de fonctionnaires, l'établissement de plans de départs volontaires, la rémunération dite au mérite. Ces orientations ont été renouvelées lors d'un second comité interministériel de transformation publique, le 29 octobre et un projet de réforme de la fonction publique a été présenté le 13 février 2019, dans la perspective d'une adoption définitive d'un projet de loi avant l'été.

Le statut général des fonctionnaires n'a cessé d'être attaqué depuis la promulgation de son titre 1^{er} par la loi du 13 juillet 1983, soit sous forme d'offensives frontales (loi Galland du 13 juillet 1987, rapport annuel du Conseil d'État en 2003, réforme Sarkozy-livre blanc Silicani en 2007-2008), soit sous forme de plusieurs centaines de modifications ponctuelles du statut général conduisant à un véritable « mitage » du texte et le dénaturant partiellement. Il reste que, par là et depuis 36 ans, le statut a néanmoins prouvé sa solidité et son adaptabilité. L'opération CAP 22 relevait de la première catégorie. Inscrivant leur démarche dans la seconde catégorie, les promoteurs de la réforme aujourd'hui présentée affirment vouloir maintenir le statut, mais les nombreuses modifications annoncées pourraient, à terme, le rendre inopérant. Ce qui singularise la politique actuelle c'est une volonté de substituer l'idéologie managériale à l'esprit de service public et pour cela lever tous les obstacles à sa marchandisation. Les conséquences en seraient graves pour les administrations de l'État, des collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers et de recherche. Une politique profondément contraire à la conception française de la fonction publique. Ce serait, pensent les managers qui nous gouvernent, l'heure enfin venue du *New Public Management*.

Un projet qui aligne le secteur public sur le secteur privé

Le projet met d'entrée en cause un statut qui n'offrirait pas aux fonctionnaires « la reconnaissance et les perspectives professionnelles escomptées ». Mais outre qu'une telle affirmation ne repose sur aucune enquête d'opinion, elle dispense ses auteurs de l'analyse des causes d'une insatisfaction réelle des agents de la fonction publique qui tiennent notamment à la nature des missions qui leurs sont assignées par les exécutifs, aux conditions de vie et de travail qui leurs sont faites, à l'insuffisance de leur pouvoir d'achat et à la précarité, aux entraves mises à l'exercice des droits. Cette carence dans l'analyse scientifique des causes se retrouve dans celle des effets des mesures envisagées. Aucune étude d'impact ne figure au dossier communiqué aux organisations syndicales alors qu'une telle étude devrait être préalable à toute formulation des réformes. Cette politique est dépourvue de toute réflexion sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, de la mise en œuvre de multi-carrières assorties des formations correspondantes, de justification sérieuse sur le recours aux contractuels, de la mesure concrète des incidences sectorielles de la numérisation, des conditions de promotion de l'égalité femmes-hommes, de la participation effective des personnels à la gestion des services au lieu de bavardages récurrents sur le dialogue social.

Toutes autres sont les préoccupations du gouvernement qui n'aborde la réforme du statut que sous l'angle d'une simple transposition de management de l'entreprise privée au secteur public. Il s'agit de « responsabiliser les managers publics en développant les leviers qui leur permettront d'être de vrais chefs d'équipe ». On voit ici poindre une conception autoritaire antérieure au statut qui nécessite la levée de toute contrainte à l'exercice d'un pouvoir hiérarchique qui ne souffre pas la discussion. À cette fin la mesure principale consiste à recruter massivement des contractuels à tous niveaux et dans toutes les catégories de la fonction publique de l'État afin de disposer de personnels plus dociles par conformisme ou intérêt. Il est significativement précisé que des contractuels venant du privé pourront occuper des postes de direction. Les contrats pourront prendre la forme de contrats de projets, lesquels projets pouvaient tout aussi bien être conçus dans le cadre statutaire actuel. Un nouveau type de CDD pour la fonction publique sera créé. La fonction publique territoriale verra élargies les possibilités de contrats à temps non complets. Le projet prévoit également, bien que de manière encore très imprécise, des mesures clairement, inspirées du code du travail, la possibilité de rupture conventionnelle des contrats, plans de départs volontaires, etc. Toutes ces dispositions visent à écarter progressivement les fonctionnaires en place au profit de personnels sous contrats.

Un projet qui porte atteinte au service public et qui réduit les garanties statutaires

Cette politique qui vise à affaiblir le statut en le contournant, est en premier lieu préjudiciable à l'administration elle-même dont la neutralité et l'impartialité sont menacées par un recrutement moins garanti dans son intégrité, une formation non maîtrisée et une stabilité réduite. D'où les références incantatoires à la déontologie, expression particulière de l'extension recherchée du « droit souple », non normatif. Le contrat assorti d'un code de bonne conduite est généralement plus permissif que le droit positif. Au plan territorial ces pratiques ont la faveur des gestionnaires des métropoles et des intercommunalités, mais gagnent aussi certains élus locaux. Certaines des dispositions du projet vont favoriser cette évolution. Un contrôle dit déontologique sera renforcé sur des activités dites sensibles. Ce contrôle sera également exercé sur les fonctionnaires effectuant des allers-retours entre le public et le privé, ce qui est une manière d'en révéler l'existence sinon de l'encourager. La pratique du « rétro-pantouflage » s'est beaucoup développée au cours des dernières années, elle a été notamment le fait de l'Inspection générale des Finances, Emmanuel Macron en est le meilleur exemple. Cette pratique vise à rien moins qu'à privatiser l'État.

Les garanties statutaires des fonctionnaires sortiraient affaiblies d'une telle réforme. Car il est d'autant plus question de dialogue social dans le projet que ce dialogue est méconnu par les pouvoirs publics : ainsi la place des négociations sur les rémunérations n'a cessé de se restreindre depuis 35 ans jusqu'au blocage de 2010. Toutes les organisations syndicales ont déploré la pratique de réunions multipliées qui ne tiennent aucun compte de leurs propositions. Les instances de concertation traditionnelles voient leurs compétences réduites. Les comités techniques paritaires (CTP) qui avaient vocation à intervenir dans la gestion des services, mais qui avaient perdu leur caractère paritaire au cours des dernières années (devenus alors des CT) disparaissent dans des comités sociaux d'administration (CSA) par fusion avec les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT). Les commissions administratives paritaires (CAP) voient leurs compétences fortement diminuées. Leur avis préalable sur les questions d'avancement, de promotion, de mutation, de mobilité est supprimé (sauf sur ces deux derniers points pour la fonction publique hospitalière), ceci de manière à « doter les managers des leviers de ressources humaines nécessaires à leur action », avec les risques d'arbitraire et d'autoritarisme subséquents. Le recours aux ordonnances pour la validation de dispositions législatives en matière de négociation est très discutable. La rémunération au mérite comme levier de gestion des ressources humaines et l'entretien professionnel se substituant à la notation sont également évoqués mais sans plus de précision que par le passé. Une reprise en main de la gestion du temps de travail, notamment dans la FPT est clairement annoncée mais ses modalités restent imprécises.

Un projet qui tourne le dos à la conception française de la fonction publique

Le projet d'Emmanuel Macron ignore l'histoire. Il n'y est fait référence à aucun moment dans le discours gouvernemental. Or, la fonction publique française d'aujourd'hui est l'aboutissement d'un processus pluriséculaire qui a vu notamment la Révolution française supprimer les privilèges, la vénalité des charges publiques, puis un XIX^e et un XX^e siècle s'affronter deux lignes de forces, l'une autoritaire, l'autre démocratique, jusqu'au statut général des fonctionnaires après la deuxième guerre mondiale avec le statut général des fonctionnaires de l'État de 1946, statut fondateur consacrant la conception du fonctionnaire-citoyen contre celle du fonctionnaire-sujet qui avait prévalu jusque-là. Cette conception a été réaffirmée par le statut fédérateur de 1983 qui en a enrichi le contenu et l'a étendu aux agents publics des collectivités territoriales et à ceux des établissements publics hospitaliers et de recherche. Cette histoire permet d'identifier des tendances lourdes dont aucun gouvernement ne peut s'affranchir durablement. La connaissance de l'histoire est indispensable pour éclairer le présent et définir des perspectives également absentes du projet macronien qui ne se situe qu'« ici et maintenant ».

Le projet d'Emmanuel Macron ignore la démarche rationnelle, scientifique, plus que jamais nécessaire dans un monde complexe. Le néolibéralisme a abandonné au marché les questions de gestion au moment où elles en appelaient à plus d'intelligence et de volonté. Les bases matérielles que constituait le secteur public ont été diminuées par les privatisations, la programmation a cédé devant la dérégulation, l'État et les collectivités publiques ont perdu leurs moyens d'expertise. En France, les instruments de planification économique, d'aménagement du territoire, de rationalisation des choix budgétaires, de prévision et de stratégie ont cédé le pas aux dogmes de la concurrence, de réduction de la dépense publique, d'une mondialisation financière ne souffrant aucune contestation. Cette régression de la raison est particulièrement sensible dans le service public vecteur de l'intérêt général. La réforme de la fonction publique, dite aussi de l'État est le dernier avatar de cette contre-révolution.

Le projet d'Emmanuel Macron est contraire à la morale républicaine. Sans qu'il soit besoin de revenir sur les turpitudes de l'entourage qu'il s'est choisi et ses observations méprisantes pour ceux que la réussite n'a pas gratifiés, il est le représentant d'une classe et d'une caste hautaine et dure aux plus faibles. La primauté de l'intérêt général, l'affirmation du principe d'égalité, l'éthique de la responsabilité sont des valeurs qu'il ne tient pas pour déterminantes. Ce comportement se retrouve dans le projet de réforme de la fonction publique : idéologie néolibérale au lieu de sens du service public et de l'État, autoritarisme hiérarchique plutôt que discussion et négociation, le manager à la place du citoyen.

Anicet Le Pors : Ingénieur et économiste de formation, Anicet Le Pors est docteur d'État en sciences économiques et diplômé du Centre d'étude des programmes économiques. Il fut l'un des quatre ministres communistes des deuxième et troisième gouvernements de Pierre Mauroy de 1981 à 1984. Détenteur du portefeuille de la Fonction publique et des Réformes administratives, il initie une réforme comprenant un nouveau statut des fonctionnaires, tendant à unifier les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) et privilégiant l'accès au service de l'État par la voie du concours. Il est Conseiller d'État honoraire.

Retraites : on commence à en parler ?

« Un euro cotisé ouvre les mêmes droits », c'était le slogan de campagne d'Emmanuel Macron sur les retraites lors de la campagne présidentielle. Oui mais quels droits ?

L'exécutif, sous couvert de simplicité, voudrait nous faire croire que le système de retraite par points seraient plus lisible que le système de retraite actuel reposant sur la solidarité intergénérationnelle.

Pourtant, il n'y a rien de plus illisible qu'un système dans lequel on ne peut pas connaître à l'avance le montant de sa pension ! A l'inverse, il n'y a rien de plus simple qu'un système qui assure un pourcentage du dernier traitement brut ou des meilleurs salaires dans le privé. La complexité a été introduite par les réformes qui, à coup de décotes, de proratisations, de suppressions de droits aux uns d'abord puis aux autres ensuite, ont introduit des éléments d'incompréhension, c'est sur ces réformes qu'il faut revenir ! La FSU est également favorable à une politique de l'emploi pour avoir plus de cotisants et donc plus de recettes. Une hausse des salaires, le relèvement des salaires des femmes pour atteindre l'égalité salariale ferait là aussi progresser les cotisations. Pour la FSU, il ne faut pas oublier de mettre également à contribution les revenus financiers, en prélevant une partie des 250 milliards versés sous forme de dividendes.

Vous trouverez ci-dessous un comparatif destiné à vous permettre de vous forger une opinion car comme tout le monde le sait, un agent averti...

	Retraite par points	Retraite actuelle	Mandat FSU
Système	Responsabilité personnelle	Solidarité intergénérationnelle	
Constitution de la rente	On achète des points. La valeur du point peut varier en fonction des objectifs politiques.	On cotise à une caisse de retraite en pourcentage du salaire : plus tu touches, plus tu payes...	
Détermination de la valeur de la pension	Plus de référence aux trimestres. La valeur de la pension dépend désormais du nombre de points acquis (durant toute la carrière -> ce n'est plus sur les 6 derniers mois !) mais également de la valeur de liquidation (ou valeur de service) du point. Cette valeur peut varier chaque année en fonction de la situation économique ou ... de l'objectif politique. Le futur retraité n'a aucune garantie sur le montant de sa pension avant son départ à la retraite mais également pendant sa retraite !	172 trimestres (43 ans) sont requis pour une retraite à taux plein (taux de remplacement équivalent à 75% du salaire brut). La pension est calculée en tenant compte de la valeur moyenne des 6 derniers mois de salaire.	Taux de remplacement équivalent à 75% du salaire brut pour 37,5 années de cotisation. La pension est calculée en tenant compte de la valeur moyenne des 6 derniers mois de salaire.
Age de départ à la retraite	L'âge minimum pour partir à la retraite serait maintenu à 62 ans.	62 ans	60 ans
Minorations / Majorations	Le système pourrait prévoir des minorations de pension jusqu'à un âge pivot (qui peut être -qui sera- bien au-delà de 62 ans).	Décote de 1,25% par trimestre manquant.	
Que se passe-t-il quand le salarié prend un congé maternité, un congé parental ? quand il est au chômage ?	Qu'en sera-t-il dans ce nouveau système où l'euro cotisé est la mesure de toute chose !	Des majorations de trimestres sont prises en compte.	

En marche pour la casse.

Depuis un mois, des mouvements spontanés de colères s'expriment dans notre pays. Le mouvement dit des « gilets jaunes » est venu confirmer, avec ses propres formes et outils, ce que depuis plusieurs années nos organisations syndicales dénoncent : la fracture et le sentiment d'abandon immense que les politiques libérales, choisies par les gouvernements successifs, ont favorisés, la précarisation et la fragilisation de l'accès aux droits essentiels des catégories sociales les plus démunies. Le gouvernement porte une immense responsabilité dans cette fracture qu'il a fabriquée en creusant le fossé entre celles et ceux qui possèdent, et dont on protège les possessions sous forme de cadeaux fiscaux, et celles et ceux qui sont chaque jour un peu plus dépossédés.

Ces mouvements ont franchi le cap des fêtes de fin d'année et ont mis en avant beaucoup de revendications qui rejoignent les nôtres :

- hausse des salaires, des pensions et des minima sociaux.
- une fiscalité plus juste : rétablissement de l'ISF, réduction de la TVA, un impôt sur le revenu avec plus de tranches et plus progressif.
- un accès au soin et à la santé pour tous.
- le développement des services publics avec une attention particulière aux difficultés de la ruralité.



Quant au gouvernement, il utilise à la fois une répression de grande intensité et la désinformation de masse avec la complicité de certains médias. Il fait diversion autour d'un « grand débat » tout en annonçant qu'il ne changera rien aux mesures mises en place, notamment l'ISF. Les mesures à venir sont maintenues : la réforme des retraites, la poursuite de la casse du lycée et du BAC, la remise en cause du statut de la Fonction Publique. Le « questionnaire » joint à la lettre pour orienter le « débat » vise clairement à mettre en accusation les services publics. Alors que la dégradation des services Publics alimente le ressenti de beaucoup de citoyens d'être les oubliés des choix politiques, le gouvernement persiste à utiliser la baisse de la dépense publique comme levier, conditionnée à moins de Fonction Publique et de services publics. L'ouverture à la concurrence de lignes ferroviaires, la fermeture d'hôpitaux et de maternités de proximité, de guichets (impôts, poste...), d'écoles, le non accompagnement des politiques publiques à la hauteur des besoins, la baisse des dotations aux collectivités

territoriales, les réorganisations territoriales et administratives des services de l'Etat, traduisent la mise en œuvre des choix du gouvernement avec pour conséquence le creusement des inégalités.

La crise actuelle, en confirmant l'affaiblissement du politique, interroge directement le fonctionnement des institutions et de la démocratie. Le mouvement syndical a dans ce contexte la responsabilité de contribuer à ce que la démocratie sorte renforcée de cette crise. Il est pour cela nécessaire de travailler les problématiques communes et de construire des mobilisations les plus larges possibles afin de contraindre le gouvernement à changer de cap.

La FSU porte l'exigence de plus de légalité, de justice et de progrès social pour toutes et tous. Elle s'engage au quotidien pour s'opposer aux orientations libérales en cours. Pour la FSU, le gouvernement doit ouvrir de multiples chantiers comme la remise à plat nationale de la fiscalité pour une meilleure redistribution des richesses, le développement des services publics de proximité, la mise en place d'une politique salariale pour l'augmentation des salaires et des retraites, et enfin l'engagement d'une réelle politique écologique permettant l'amélioration des conditions de vie des générations actuelles comme futures. Dans les écoles, lycées, hôpitaux, trains, bus, tribunaux, mairies...les agents du service public participent à la cohésion sociale sur le territoire.

Mobilisons nous pour faire entendre nos revendications, afin de permettre la construction d'un avenir durable.



Stage de formation syndicale «Mandats portés par la FSU au sein des ins- tances»

Ce stage est ouvert à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non
Jeudi 17 mai et vendredi 18 mai 2019
9 h - 16h30
GUÉRET

Jeudi 17 mai : - CT/CAP dans la territoriale : intervention de Daniel Clérembaux
-CT/CAP : dans l'Education Nationale.

Vendredi 18 mai : CHSCT journée commune.

INSCRIPTION AU STAGE

Si vous souhaitez participer à ce stage, il faut vous inscrire impérativement auprès de la FSU23 avant le 12 avril (**06 35 39 54 57** / fsu23@fsu.fr)

qui vous fournira une convocation et un modèle de demande d'Autorisation Spéciale d'Absence à renvoyer à votre supérieur hiérarchique

avant le LUNDI 17 avril 2019

Une proposition de loi contre la liberté de manifester

Communiqué commun signé par 53 organisations

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait pas plus signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, confier aux préfets le pouvoir d'interdire à une personne de manifester, y compris sans qu'elle ait connaissance de l'interdiction prononcée et donc sans recours effectif possible, faire d'un visage en partie couvert un délit, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain. C'est pourquoi nous appelons solennellement le gouvernement et le Parlement à abandonner ces mesures qui violent les principes les plus fondamentaux d'un Etat de droit.

Paris le 7 mars 2019

